



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Motif de la décision

Ordonnance modifiant le chapitre VII « Produits et équipements à risques » du titre V du livre V du code de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 23 juin 2021 au 13 juillet 2021 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant : <https://www.vie-publique.fr/consultations/280486-projet-ordonnance-chapitre-vii-produits-et-equipements-risques>

2 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces 2 contributions :

- l'une porte sur les moyens alloués à la surveillance du marché, sans lien opérationnel avec le texte ;
- l'autre porte sur des propositions de modifications du texte.

Le texte a fait l'objet des modifications suivantes :

Une harmonisation des termes « prestataire de services d'exécution des commandes » a été effectuée dans l'ensemble du texte.